

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 MARS 2022

*L'an deux mille vingt deux, le quinze mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 07 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

*Etaient présents : M. OZENNE Benoit – Mme BIEGANSKI Virginie – M. LOISEAU Dominique – Mme COURQUIN Christine – M BRAILLY Guy – Mme HANOT Laëtitia – M. RICHARD Frédéric – Mme DOUAY Sophie – Mme MAISON Emelyne – M. LEPAGE Philippe – Mme MAISON Aurore – Mme GIFFARD Pascaline.*

*Absents excusés : M. DUBUC Julien qui donne procuration de vote à Mme MAISON Emelyne - M. SEVELIN Emilien qui donne procuration de vote à Mme HANOT Laëtitia – M. MASSON Cyril qui donne procuration de vote à M. LEPAGE Philippe.*

### SECRETAIRE DE SEANCE

*Madame GIFFARD Pascaline est désignée secrétaire de séance.*

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

*Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.*

### COMPTE DE GESTION 2021

*LE CONSEIL MUNICIPAL,*

*Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes du bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est adopté à l'unanimité des Membres présents ou représentés.*

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un Président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Administratif.

Mme BIEGANSKI Virginie élu Président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire.

Mme BIEGANSKI Virginie, Présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-dessous

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	999 333,43	158 043,88	1 157 377,31
DEPENSES	875 041,78	335 032,98	1 210 074,76
	+ 124 291,65	-176 989,10	- 52 697,45

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2020	Résultat exercice 2021	Reste à réaliser 2021	Résultat de clôture Exercice 2021
Fonctionnement	678 489,23	124 291,65		802 780,88
Investissement	4 216,76	-176 989,10	21 177,22	- 193 949,46

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

► **APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2021.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 802 780,88 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	124 291,65 €
B) Résultat antérieur reporté	678 489,23 €
C) Résultat à affecter (A + B) Hors reste à réaliser	<b>802 780,88 €</b>
D) Solde d'exécution d'investissement	-172 772,34 €
E) Solde des restes à réaliser	- 21 177,22 €
F) Besoin de financement (D + E)	<b>- 193 949,56€</b>
<b>Affectation :</b>	
Affectation en réserve en investissement (R 1068)	193 949,56 €
Report en fonctionnement (R 002)	608 831,22 €

## SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide d'attribuer pour l'année 2022, les subventions suivantes :

- Association des Amis des Pavillons Allard et Isabelle de Eu .....50 euros
- Association « Les Jardins de la Bresle » de Blangy-sur-Bresle.....50 euros
- Conseil Juridico-Social Vimeu-Bresle .....50 euros

## AIDE D'URGENCE POUR L'UKRAINE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien par le versement d'une subvention, via la Fédération Nationale de Protection Civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros à la Fédération Nationale de Protection Civile – Solidarité Ukraine.

## ADHESION DE LA VILLE D'ALBERT A LA FDE 80

Monsieur le Maire précise que la Ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

*Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.*

*Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :*

- *Favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la Ville d'Albert*

#### CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE

*Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans la rue Voltaire, le SIEP propose de réaliser les travaux nécessaires à la fourniture et la pose de deux poteaux d'incendie.*

*Le coût total de l'opération est estimé à 3 092,23 euros HT.*

*Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés :*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEP relative à la fourniture et la pose de deux poteaux d'incendie rue Voltaire pour un coût total de l'opération estimé à 3 092,23 euros HT.*

#### ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RD 2

*Monsieur le Maire informe l'assemblée des dernières avancées concernant le projet d'aménagement de la RD2 : Le projet est en cours de validation par les services du Département, un plan définitif est attendu pour fin mars 2022 ainsi qu'une estimation plus précise du coût des travaux. Une présentation du projet sera faite aux Elus et à la Population.*

#### PERMANENCES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

*Monsieur le Maire demande au Conseil municipal les disponibilités de chacun afin d'établir les permanences pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.*

*La séance est levée à 19 H30*